

**615 - Coopération transfrontalière,  
européenne et internationale**

**615 - Coopération transfrontalière,  
européenne et internationale-Propositions  
financières - Budget primitif 2019**

**Rapport n° CD/2018/098**

**Service Chef de file :**

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

Pleinement inscrit dans l'espace du Rhin Supérieur et dynamisé par le statut européen de Strasbourg, le Bas-Rhin est un département à forte vocation européenne et transfrontalière. Son développement s'appuie sur une politique volontariste visant à promouvoir le statut européen de Strasbourg, renforcer le sentiment de citoyenneté européenne et transfrontalière, consolider les politiques départementales par la recherche de financements et le développement de réseaux transfrontaliers et européens, et à accompagner les collectivités locales, les associations et les acteurs des territoires, pour leur permettre d'accéder aux financements transfrontaliers et européens.

La promotion et le renforcement du statut européen de Strasbourg ainsi que la construction d'un bassin de vie pleinement intégré dans l'espace rhénan sont ainsi au cœur de l'engagement du Département du Bas-Rhin.

La stratégie européenne et transfrontalière du Département s'appuie sur des leviers complémentaires diversifiés, destinés notamment aux bacs rhénans, au soutien à la desserte aérienne européenne de Strasbourg, à l'enseignement bilingue paritaire, à l'insertion des bénéficiaires du RSA sur le marché du travail allemand, au fonctionnement bilingue des équipements culturels départementaux.

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider des inscriptions budgétaires pour 2019 au titre du soutien à la coopération transfrontalière, européenne et internationale.

**Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :**

Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Budget Primitif 2019
61510	F	Coopération transfrontalière, européenne et internationale	512 076,00	566 493,00
61510	I	Coopération transfrontalière, européenne et internationale		
		<b>TOTAL</b>	<b>512 076,00</b>	<b>566 493,00</b>

**1. Contexte**

Pleinement inscrit dans l'espace du Rhin Supérieur et dynamisé par le statut européen de Strasbourg, le Bas-Rhin est un département à forte vocation européenne et transfrontalière. Son développement s'appuie sur une politique volontariste visant à :

- promouvoir le statut européen de Strasbourg, vecteur d'attractivité et de développement économique,
- renforcer le sentiment de citoyenneté européenne et transfrontalière afin de permettre aux Bas-Rhinois, et notamment aux jeunes générations, de saisir toutes les opportunités offertes par l'appartenance à l'Union Européenne et au Rhin Supérieur,
- consolider les politiques départementales par la recherche de financements et le développement de réseaux transfrontaliers et européens,
- accompagner les collectivités locales, les associations et les acteurs des territoires, pour leur permettre d'accéder aux financements transfrontaliers et européens.

Les crédits proposés au titre de l'axe 615 correspondent à une partie des crédits consacrés par le Département à ces grands objectifs transfrontaliers et européens.

La stratégie européenne et transfrontalière du Département s'appuie également sur une politique transversale et dynamique concernant notamment les bacs rhénans, le soutien de la desserte aérienne européenne de Strasbourg (axe 725), à l'enseignement bilingue paritaire (axe 510), à l'insertion des bénéficiaires du RSA sur le marché du travail allemand, au fonctionnement bilingue des équipements culturels départementaux (axe 640).

L'action européenne du Département permet également de bénéficier de recettes pour les politiques départementales, comme l'illustrent les cofinancements attendus au titre du Fonds Social Européen pour les actions en faveur de l'insertion (axe 310) ou du FEADER au titre des projets de développement (axe 705).

Seuls les crédits proposés pour l'axe 615 sont détaillés ci-dessous, les autres postes de dépenses étant présentés dans les rapports qui concernent leurs politiques de rattachement.

Il convient de noter que le Département du Haut-Rhin s'est engagé dans l'élaboration d'une « Stratégie Rhin Supérieur » articulée autour de cinq axes

:

- apprendre et connaître les langues : les outils d'une identité rhénane renforcée
- saisir les opportunités pour renforcer l'attractivité du territoire et favoriser l'insertion
- des projets ambitieux pour une mobilité renforcée
- accompagner la transition énergétique par l'innovation
- se rapprocher pour mieux se connaître : vers une société civile engagée et proactive

Cette première approche fera l'objet en interne de réflexions croisées entre les missions recouvrant nos champs de compétences actuels et futurs. Un pilotage politique sera mis en place.

Il s'agira en effet de faire converger les stratégies et les plans d'actions des deux Départements afin d'aboutir à un socle commun préfigurant le schéma alsacien de coopération transfrontalière que la Collectivité européenne d'Alsace sera amenée à établir.

## **2. Promotion du statut européen de Strasbourg**

Engagé de longue date en faveur du soutien au statut européen de Strasbourg et dans le contexte actuel d'eurosepticisme, le Département est aujourd'hui plus que jamais convaincu de la nécessité de renforcer la vocation européenne du territoire, vecteur de développement et d'attractivité pour le Bas-Rhin. Le Département a ainsi renforcé son engagement dans le cadre du renouvellement du contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne », conclu le 17 avril 2018 entre l'Etat et les grandes collectivités, portant son effort de 3,46 M€ pour la période 2015-2017 à 12,501 M€ pour la période 2018-2020.

Outre le soutien à l'accessibilité aérienne de la métropole (axe 725) et au campus européen (axe 530), l'implication du Département est axée prioritairement sur les actions destinées à conforter le positionnement de Strasbourg en tant que capitale européenne des Droits de l'Homme et de la Citoyenneté.

Il est ainsi prévu d'une part, de doter la « Task Force Strasbourg, the Seat » à laquelle le Département participe activement, d'un véritable budget pour mettre en oeuvre une stratégie de promotion de Strasbourg capitale européenne et de défense du siège du Parlement Européen. La contribution départementale est fixée à 50 000 € par an.

D'autre part, le Département a souhaité s'associer à nouveau au Forum Mondial de la Démocratie, événement annuel d'envergure internationale organisé par le Conseil de l'Europe sur les thématiques de la gouvernance et de la démocratie (120 000 € par an).

En complément des crédits inscrits au contrat triennal, une ligne de 100 000 € est prévue pour l'année 2019, destinée à conduire une étude sur le positionnement européen de Strasbourg. En accord avec les partenaires de la « Task Force Strasbourg, the Seat », le Département porte l'étude dont le marché sera notifié courant décembre 2018.

L'étude a pour objet de disposer d'un état des lieux du positionnement actuel de Strasbourg et du siège européen auprès du « staff européen » et de bénéficier de solutions en termes d'offre de services (hébergement, transports, cadre de vie). Cette étude doit permettre aux décideurs locaux membres de la « Task Force Strasbourg the Seat » d'apporter des réponses appropriées pour renforcer le statut de capitale européenne de Strasbourg dans le contexte de nouvelle mandature au Parlement Européen.

Tout l'enjeu est donc de renforcer l'attractivité globale de Strasbourg en tant que capitale européenne, par une action auprès des réseaux d'influence et de communication, une stratégie d'accueil des institutions européennes et le développement des fonctions européennes du territoire.

## **3. Citoyenneté européenne et transfrontalière**

Convaincu que l'appartenance à l'Union européenne et la proximité avec les voisins allemands et suisses du Rhin Supérieur constituent un atout pour la mobilité des Bas-Rhinois, pour leur insertion professionnelle et pour l'emploi, l'Exécutif départemental

propose que le Département continue à s'investir en ce domaine. En premier lieu, il s'agit de poursuivre et de développer, en synergie avec la politique éducative et de promotion du bilinguisme, les actions auprès des jeunes, en soutenant l'émergence de projets européens et les actions de sensibilisation et de coopération.

Cet appui passe notamment par une augmentation de la contribution financière départementale au Centre d'Information sur les Institutions Européennes (66 667 €) et la participation au Fonds Jeunesse de la Conférence du Rhin supérieur (1 667 €) pour l'année 2019.

Afin de faciliter la vie quotidienne des Bas-Rhinois, dans tous ses enjeux transfrontaliers, il est proposé que le Département continue à s'investir dans le soutien aux structures locales de coopération transfrontalière qui remplissent une mission de service public de proximité pour le Bas-Rhin (INFOBEST Kehl/Strasbourg, Eurodistrict et INFOBEST PAMINA, Euro-Institut). Une dotation globale de 98 746 € est proposée à ce titre, pour 2019, dont 65 000 € de contribution statutaire pour le GECT PAMINA.

#### **4. Consolidation des politiques départementales et accompagnement vers les financements européens**

Parce que le développement de son territoire passe par la coopération avec ses voisins allemands, le Département du Bas-Rhin s'est engagé, en synergie avec le Département du Haut-Rhin et la Région, dans les instances de gouvernance transfrontalière du Rhin supérieur (Conseil Rhénan et Conférence du Rhin supérieur). Ces instances permettent de rapprocher les politiques locales des acteurs alsaciens, allemands et suisses, pour plus d'efficacité et de cohérence (contributions statutaires de globales de 21 863 €).

Il est proposé que le Département continue de mener une politique active de mobilisation et de promotion des cofinancements européens (FEDER, FEADER, FSE, programmes sectoriels) et transfrontaliers (cofinancement de 21 000 € pour l'assistance technique du programme INTERREGV Rhin Supérieur, doté de 110 M€ sur la période 2014-2020), afin de soutenir ses propres politiques ainsi que les projets des acteurs des territoires.

Pour la saisine des opportunités européennes de cofinancement, de promotion et de coopération, le Département s'appuiera notamment sur le Bureau Europe Grand Est, relais unique des collectivités auprès des institutions européennes à Bruxelles (subvention de 65 200 €) et sur l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe qui assure une veille institutionnelle concernant l'actualité européenne au bénéfice des collectivités membres (cotisation statutaire de 7 494 €).

La coopération transfrontalière, européenne et internationale du Département du Bas-Rhin s'inscrit dans le cadre des articles L.1115-1, L.3211-1 et L.1111-2 du CGCT qui autorisent les collectivités territoriales à mener ou soutenir des projets de coopération internationale, européenne et transfrontalière.

L'ensemble des crédits proposés au titre du budget primitif de 2019 au titre de la coopération transfrontalière, européenne et internationale s'élève à 566 493 euros.

La Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles, réunie le 19 novembre 2018, a émis un avis favorable à l'ensemble de ces propositions budgétaires.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2019 de l'axe d'intervention 615 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale.*

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY